

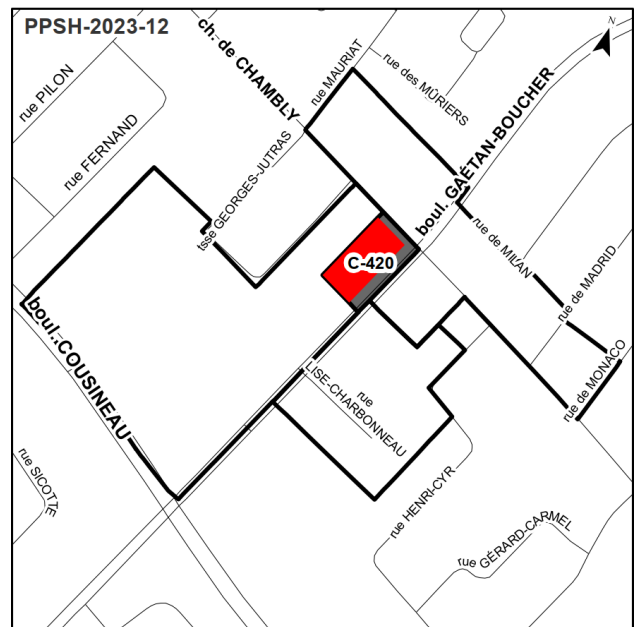
## Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 16 octobre 2023, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les projets de règlement et le projet de résolution approuvant le projet particulier décrits ci-après :

- *Projet particulier PPSH-2023-12 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 7 étages et de 136 logements au 5995, chemin de Chambly (lot 2 202 634) (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane).*

La zone concernée C-420 par ce projet de résolution est indiquée en gris sur le croquis. L'adresse est en rouge.

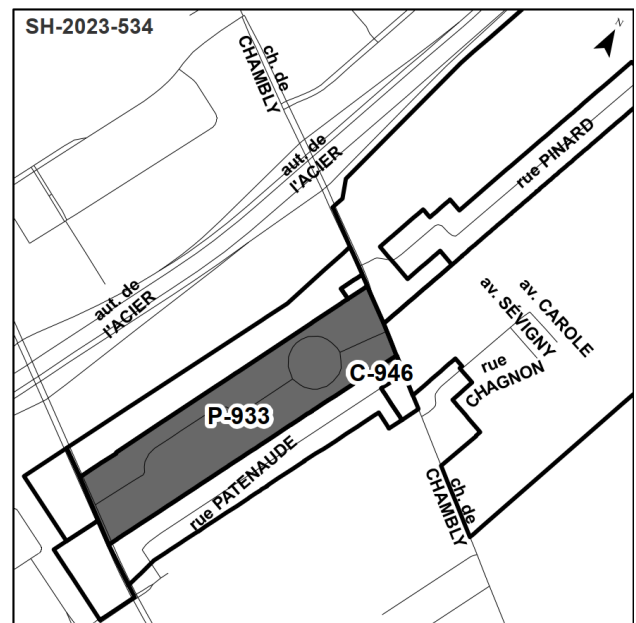
Toutes les dispositions de ce projet particulier sont susceptibles d'approbation référendaire.



- *Projet de Règlement SH-2023-534 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de créer la zone H-1005 à même une partie de la zone P-933 et de la zone C-946, laquelle est annulée, pour autoriser les habitations unifamiliales de structure isolée et contigüe (district des Maraîchers).*

Les zones concernées P-933 et C-946 par ce projet de règlement sont indiquées en gris sur le croquis.

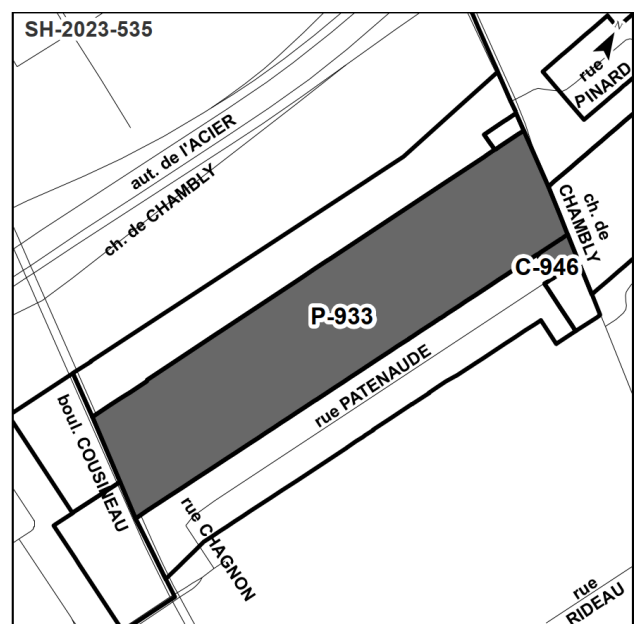
Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



- *Projet de Règlement SH-2023-535 modifiant le Règlement 1412 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'assujettir la zone H-1005 aux dispositions applicables à l'axe champêtre du chemin de Chambly (district des Maraîchers).*

Les zones concernées P-933 et C-946 par ce projet de règlement sont indiquées en gris sur le croquis.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ces projets de règlement et de ce projet de résolution aura lieu le 13 novembre 2023 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ces projets de règlement et ce projet de résolution approuvant le projet particulier, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ces projets de règlement peut être consultée à l'adresse suivante : [www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements](http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements) et ce projet de résolution approuvant le projet particulier à cette adresse : [www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements](http://www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements), ainsi qu'en communiquant à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 2 novembre 2023.



Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert